

**Compte-rendu du Conseil des parents du 13^{ème} (tous secteurs)
18 juin 2015**

Ordre du jour :

1. Les personnels
2. Améliorer l'accueil des très jeunes bébés
3. Point sur l'expérimentation des sur-chaussures
4. Qualité de l'air
5. Vie de l'établissement
6. Nettoyage des établissements
7. Apprentissage de la propreté
8. Journées pédagogiques
9. Sécurité des établissements
10. Divers

Représentants de la mairie et de la DFPE :

Jérôme Coumet, Maire du 13^{ème} arrondissement de Paris

Anne Christine Lang, Députée du 13e, Conseillère de Paris, déléguée à la petite enfance et à l'innovation citoyenne

Patricia Bouché, DFPE, Responsable pôle petite enfance de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance

Dr Martine Chochon, Médecin PMI responsable du territoire 5-6-13-14

Nicole Arzel-Alrivie, DFPE, coordinatrice responsable structures secteur ouest

Caroline Nègre, DFPE, coordinatrice responsable structures secteur est

Valérie Mesnil, DFPE, coordinatrice responsable structures secteur centre

Magali Baron-Boisse, Mairie du 13eme, chargée de mission petite enfance

CR établi par les parents élus et la directrice de la crèche des Reculettes.

M. Jérôme Coumet, Maire du 13^{ème} arrondissement ouvre la séance puis, devant présider les cérémonies du 18 juin, laisse Mme Anne-Christine Lang, Députée de Paris, conseillère de Paris, déléguée à la petite enfance et à l'innovation citoyenne entamer les débats.

Compte-tenu du contexte actuel des grèves touchant les établissements de petite enfance, c'est la question des effectifs qui sera abordée en premier. Elle rappelle le soutien de la mairie aux parents et aux responsables d'établissement, ainsi qu'aux personnels qui font un métier difficile et exigeant. La mairie ne sous-estime les difficultés de quiconque, la Mairie du 13^{ème} s'est ainsi très investi sur la question des personnels en établissements de petite enfance.

1. Les personnels

Demandes des Conseils des parents : « *Serait-il possible à la mairie de mettre un plus grand nombre d'auxiliaires remplaçantes à disposition des crèches de l'arrondissement ? Ainsi les auxiliaires absentes pourraient être remplacées rapidement. Et lorsque ces remplaçantes ne seraient pas employées à faire des remplacements (hors périodes tendues), elles pourraient permettre une plus grande fluidité et faciliter l'organisation d'activités spécifiques ou des sorties ponctuelles (comme à la bibliothèque) qui demandent un peu plus d'adultes qu'au quotidien.* » Secteur Ouest

Demande que la mairie apporte des explications sur les moyens consacrés aux personnels et les actions prises pour pallier les absences et départs ? Quelle politique plus globalement de gestion des personnels des crèches ? Secteur Centre

Les parents élus sont invités à exprimer leurs constats et questions.

Pour la crèche Barrault, des remplacements ne sont pas faits, constat que les personnels sont épuisés, en trois ans c'est la 1^{ère} année qu'une telle dégradation des moyens humains est constatée, le matin seules 2 professionnelles accueillent les enfants dans la section ce n'est pas suffisant. Pour la crèche Javelot, nombreuses difficultés, 2 jours de fermeture de la crèche du fait des personnels absents, un courrier a été écrit à la DFPE par les parents. Pour la crèche Baptiste Renard, il y a en effet la question des grèves, mais également, en dehors de ces jours de grève, une amplitude horaire souvent réduite du fait du manque de personnels. Des parents ont eu le sentiment que les bébés étaient changés moins souvent, quand les personnels sont peu nombreux.

Plus généralement, pourquoi les personnels absents ne sont pas remplacés et quelles actions et quels moyens sont mis en œuvre pour en limiter les répercussions sur les activités et l'accueil des enfants ?

Patricia Bouché (DFPE) - 80% des remplacements sont assurés, 77 agents sont remplacés (= 77 remplaçants), 19 professionnelles restent non remplacées. Les absences concernent essentiellement les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants. Jusqu'à présent, le Bureau des Affectations de la DFPE désignait, au moment de la rentrée de septembre, des agents appelés à faire des remplacements. A partir de septembre 2015, un Pôle de remplacement va être mis en place avec du personnel confirmé et motivé, pour des vacances de courtes durées. Il s'agira de 13 personnes dédiées au 5^{ème}-13^{ème}, en plus des 77 personnes remplaçantes actuellement. Elles bénéficieront d'une prime spécifique de 1 000 € bruts annuels.

Crèche Léon Bollée – Mais il manquera toujours 20% des effectifs, quelles sont les actions de la mairie concernant le problème de recrutement des personnels de petite enfance et le manque de moyens. Quel est le coût d'une embauche d'un personnel petite enfance (par parent) ?

Anne-Christine Lang – 10 000 places ont été ouvertes sur Paris en deux mandats, et l'administration parisienne (DFPE) se renforce en conséquence afin de gérer mieux que par le passé les personnels des 450 établissements actuels (environ 8 800 personnels). Les personnels petite enfance gérés par la DFPE représentent 20% du personnel parisien. C'est une profession très féminisée (250 congés maternité /an, pour une durée de 9 mois en moyenne). Profession de la ville marquée par le plus fort taux d'absentéisme, de 14% (auxiliaires de puériculture) à 20% pour les ATEPE (personnels de lingerie, etc.). Personnels habitent souvent en grande banlieue, avec de longs déplacements, sujets eux-mêmes aux problèmes de transports en cas de grève. Profession également marquée par un vieillissement des personnels (pyramide des âges) et une réelle pénibilité physique qui implique pour certains personnels l'adaptation des postes. Ainsi alors que le volet des 230 personnels de remplacement a été augmenté à 270 au niveau de la ville, il est « ponctionné » par les compensations des postes aménagés. Malgré les moyens supplémentaires affectés par la Mairie au budget petite enfance, on ne peut voir d'amélioration réelle des conditions de travail. D'autres actions sont également menées, ainsi 1/6^{ème} des logements du parc social de la ville est réservé aux agents de la Ville (parmi lesquels les personnels petite enfance dont les auxiliaires de puériculture) pour les loger. Volonté également de lutter contre l'absentéisme : une chargée de mission a été nommée pour étudier avec les directrices la question de l'absentéisme et identifier les solutions pour y remédier. Enfin, discussion prochaine du budget municipal, même si contexte contraint des finances publiques actuellement.

Nicole Arzel-Alrivie (DFPE) – Rappelle que si un jour donné, du fait du manque de personnels, un parent constate un dysfonctionnement, ou s'interroge sur certaines pratiques vis-à-vis des enfants, la bonne démarche est d'abord de le signaler au responsable de l'établissement pour que ce soit discuté avec l'équipe et que l'organisation soit revue le cas échéant.

2. Le repas des bébés

Demande des Conseils des parents : « *Certains bébés ont besoin de plus de 2 repas par jour. Et actuellement seuls 2 repas par jour sont possibles en journée* » Secteur Ouest

On répond aux besoins des enfants. Les enfants doivent avoir pris leur petit déjeuner avant d'arriver à la crèche, il peut si besoin être donné sur place par un parent (mais pas dans la section en présence des autres enfants). Il peut arriver que le moment du repas du soir (gouter ou biberon supplémentaire) soit reporté le temps des transmissions, mais pas au-delà, on ne laisse pas les bébés pleurer s'ils ont faim ! Les repas sont à la demande. Il y a du avoir un problème de communication dans la réponse faite au parent, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la directrice.

3. Point sur l'expérimentation des sur-chaussures Secteur Ouest

Sur le plan sanitaire il n'a pas été prouvé que le port de sur-chaussures permette de diminuer le nombre d'infections. Les sur-chaussures ne sont pas systématiquement utilisées dans les hôpitaux. Il y a un risque de chute des adultes qui portent des sur-chaussures avec un enfant dans les bras. Risque d'incendie si lavage séchage de sur-chaussures à usage unique.

Le coût et l'entretien de sur-chaussures en tissu questionnent sur la démarche développement durable. Tous ces constats ont conduit les responsables de la DFPE à envisager la suppression des sur-chaussures dans les crèches. Des prélèvements ont été réalisés dans 7 crèches (avec ou sans les sur-chaussures). Un bilan est en cours.

4. Mesure de l'air, Secteur Ouest

Voir sur le site les comptes rendus des précédents conseils.

5. Vie de l'établissement

Demande des Conseils des parents : *Permettre aux parents volontaires de passer une journée ou une demi-journée dans la section de son enfant (pas seulement en période d'adaptation mais sur les 3 années de crèche); un seul parent à la fois et seulement certains jours (une fois par semaine ou moins souvent ?). Plaisir du moment partagé parent-enfant à la crèche et possibilité de donner un coup de main aux auxiliaires de puériculture par exemple pour mettre en place des activités en petits groupes (en effet, certaines activités ne sont proposées que le mercredi par exemple, jour où un certain nombre d'enfants sont absents car en TP). Le parent s'engage évidemment à suivre les instructions de l'auxiliaire de puériculture.* Secteur Ouest

Sur la présence des parents à la crèche, le temps d'une activité : l'expérience montre que le simple fait d'être présent change le comportement de l'enfant, vis-à-vis de son parent, de ses camarades et des professionnelles. Si cela semble enrichissant pour les parents de passer un moment avec leur enfant à la crèche, cette demande correspond à un besoin de parents, mais pas d'enfants. En effet, cela ne va pas

de soi pour l'enfant concerné, et le groupe peut être perturbé par la présence d'une personne qui n'est pas habituellement dans leur univers.

Demande des Conseils des parents : Lors du dernier conseil, il avait été demandé la possibilité d'avoir un aperçu photo ou vidéo du quotidien des enfants. La réponse avait été qu'il est très difficile d'un point de vue de la responsabilité, du droit à l'image et de l'éventuelle diffusion des photos (sur internet notamment) de pouvoir répondre à leurs attentes sur ce point. Mais si la diffusion de ces images n'a lieu qu'au sein de la crèche (ni sur internet, ni sur support papier pouvant être emporté à la maison) cela n'est-il pas envisageable ? Par exemple, dans notre crèche, une fois par an, lors de la réunion d'information au mois de novembre, des photos sont diffusées sur une télévision. Serait-ce possible de diffuser/afficher des photos de façon plus fréquente, car pouvoir les regarder avec son enfant serait un plus pour échanger avec lui sur la vie de la crèche (en effet, lors de la réunion évoquée ci-dessus, les enfants ne sont pas présents). Secteur Ouest

Pour résumer : La Mairie pourrait-elle institutionnaliser le principe d'une ou plusieurs « rencontres / affichages photo » dans toutes les crèches du secteur ?

Sur les photos : Une prise de photos par un photographe est organisée chaque année. Les responsables d'établissement ne sont pas autorisés à encaisser de l'argent des parents, y compris pour le compte d'autrui. La solution préconisée pour permettre que cette tradition perdure est que les parents s'organisent pour récolter les sommes, ou tout simplement de prévoir un règlement exclusif par chèque, directement à l'ordre du photographe. L'organisation de cet événement (photographe) est à voir avec chaque responsable d'établissement.

Droit à l'image des enfants : Toutes les photos prises dans l'établissement (individuelles et collectives) ne peuvent être affichées dans l'établissement que dans le respect du droit à l'image.

6. Nettoyage des établissements

Demande du Conseil des parents : Il apparaît que le nettoyage des crèches a été délégué à une société privée. Or, depuis, on constate une dégradation de la qualité de la propreté des établissements, ne peut-on pas revenir au système antérieur sachant qu'il était plus efficace ? Secteur Est

Le nettoyage des établissements est effectué en régie privée depuis 25 ans.

7. Apprentissage de la propreté des enfants

Demande du Conseil des parents : Ne peut-on pas ajouter au marché public des couches, des "culottes d'apprentissage" pour les sections des grands ? Il est dommage que les parents essayent d'éduquer la propreté à la maison et qu'à la crèche, en journée, on revienne aux couches classiques. Secteur Est

Annick BAGLA, Directrice du multi-accueil Magnan, précise que le port de culotte d'apprentissage à la crèche n'est pas souhaitable, dans l'intérêt même de l'apprentissage de la propreté de l'enfant : porter soit une couche soit une culotte, c'est précisément ce qui aide l'enfant à faire la différence quand il doit se retenir ou pas.

8. Journées pédagogiques

Demande du Conseil des parents : *A quoi servent-elles, comment se déroulent-elles, quelles sont les suites...* Secteur Est

Ces 3 journées par an ont vocation à permettre un temps d'échange entre les professionnelles de la structure, permettant d'aborder plusieurs sujets : suivre des formations sur les gestes d'urgence, s'informer sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), etc... Elles ont un aspect pédagogique et n'ont pas vocation à faire l'objet d'une information spécifique des parents, il s'agit de réunions internes à l'établissement.

9. Sécurité des établissements et des enfants

Demande des Conseils des parents : *Est-il possible de sécuriser les établissements (installer caméras dans les crèches ? / fermer à clé les portes des sections ?). Face aux vols, comment renforcer la sécurité des établissements ?*

DFPE - Ce n'est pas envisageable d'installer dans chaque établissement des caméras à l'entrée (coût de l'installation du matériel, pour quelle exploitation, quel archivage ?), encore moins dans les sections (protection de l'intimité des enfants, droit à l'image). Il est inenvisageable de fermer à clé les sections d'enfants, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Le geste approprié est de bien fermer la porte derrière soi, seule vigilance contre les vols et les intrusions. Les parents sont les premiers responsables de la sécurité des établissements et de leurs enfants !! Ne retenez la porte pour personne, un visiophone ou la sonnerie permet au responsable de l'établissement de vérifier l'identité des visiteurs extérieurs.

10. Questions diverses

- **Organiser des échanges entre crèches et écoles maternelles** : des visites de l'école maternelle dans le cadre de la crèche sont organisées en fin d'année chez les grands (pour les établissements de « secteur »). Les enfants peuvent ainsi visiter leur future école avec leurs camarades.

- **Activités extra structures** : *Les activités d'éveil musical, baby-gym ou éveil corporel, contes, spectacles, cirques, massage, langue des signes, yoga etc.)* sont rares et/ou chères dans l'arrondissement. Ne pourrait-on pas (secteur ouest) :

- *Inventer une plateforme pour se regrouper et permettre d'en organiser dans l'arrondissement plus facilement ?*
- *Mettre en relation des professionnels proposant des activités avec les parents*
- *Difficile de trouver à Paris un endroit où se regrouper à plusieurs parents avec les enfants en dehors des heures de crèche, voire le week-end aussi. Nécessité d'un endroit où les enfants puissent jouer sans danger pendant que les parents discutent.*

Mme TSIKKAROS, maman élue de la crèche Jean Fautrier, tient un blog qui recense toutes les activités extra crèche à faire avec ses enfants sur l'arrondissement, sur la base du magazine Culture 13

<https://crechefautrier.wordpress.com/>

- Les CR des Conseils sont en ligne sur le site de la Mairie.

- **Pourquoi les familles dont les enfants sont accueillis en crèche familiale doivent-ils fournir les couches alors qu'ils payent le même tarif que les parents dont les enfants sont en structure collective**

(où les couches sont fournies) ? : Les parents bénéficient d'un tarif collectif pour une structure familiale, de taille individuelle.